

SAINT - GABRIEL
- DE -
VALCARTIER

Volume 8 | Tome 1

DÉCEMBRE 2014

Dans ce numéro :

Information communautaire	2, 3, 5, 7, 12-16
Message de la SQ	7
Service des sports, loisirs et culture	3, 9-11
Travaux publics	4,6
Urbanisme	4, 8
Perception des taxes	7

VEUILLEZ NOTER
QUE LES BUREAUX
MUNICIPAUX
SERONT **FERMÉS**
POUR LA PÉRIODE
DES FÊTES DU
MERCREDI 24
DÉCEMBRE AU
VENDREDI 2 JANVIER

ILLUMINATION
DU SAPIN DE
NOËL LE
21 DÉCEMBRE
Invitation et
programmation
à la page 2

BULLETIN D'INFORMATIONS L'INDISPENSABLE



*SIMPLEMENT, MAIS SINCÈREMENT,
NOUS VOUS SOUHAITONS UN
NOËL DE PAIX, D'AMOUR ET DE
SÉRÉNITÉ.*

Photo: Maureen Bédard

MOT DU MAIRE

Au moment même où j'écris ces lignes, l'hiver est déjà à nos portes. J'espère que vous avez tous pris les précautions nécessaires de sécurité en installant vos pneus d'hiver. Nos hivers sont relativement longs alors nous devons être préparés et en sécurité. J'espère également que tous les citoyens se joindront aux célébrations de l'illumination du sapin de Noël le 21 décembre prochain ainsi qu'à toutes les activités hivernales organisées par la Municipalité.

Le conseil municipal ainsi que moi-même avons reçu de nombreux commentaires positifs concernant l'amélioration de la nuisance des mouches domestiques. Cette amélioration est due à l'attitude proactive des fermes locales qui ont pris les mesures nécessaires suggérées pour diminuer la nuisance. Nous les encourageons, ainsi que tous les fermiers, à poursuivre cette initiative.

Dans la dernière parution du bulletin d'informations L'Indispensable, je vous informais du projet d'agrandissement de la caserne incendie prévu pour cet automne. Malheureusement, des retards sont survenus et nous sommes dans l'obligation d'installer un nouveau système septique avant de procéder aux travaux. Les travaux ont débuté en novembre.

Les gagnants du concours régional de la carte de Noël ont été révélés le 6 novembre dernier au Centre communautaire et l'exposition des œuvres d'art s'est tenue dans notre bibliothèque municipale pendant les deux semaines précédant l'événement. C'est avec plaisir que j'ai appris que l'un de nos jeunes résidents, Manuel Gutierrez Rubio, a gagné dans la catégorie ados (11-14) pour son œuvre intitulée « Nuit blanche ». Félicitations Manuel!

Notre soirée de reconnaissance des bénévoles a eu lieu le 4

décembre. La Municipalité est très reconnaissante du travail de tous ses merveilleux bénévoles qui font de notre communauté ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire, un environnement rayonnant.

Également à venir, les 10 et 11 janvier, les courses internationales de chiens de traineaux organisées par le Village Vacances Valcartier dont la Municipalité est le partenaire majeur. Plusieurs remarques positives sur cet événement ont été reçues l'an dernier donc le conseil municipal a décidé de continuer à soutenir cette activité.

Dans cette période de l'année où les festivités sont à l'honneur, il est important d'être responsable et de conduire prudemment afin de conserver une atmosphère joyeuse et festive. Je vous souhaite une magnifique période des fêtes et une très joyeuse nouvelle année.

Brent Montgomery

FESTIVITÉS DE L'ILLUMINATION DU SAPIN DE NOËL

DIMANCHE 21 DÉCEMBRE

La Municipalité et ses bénévoles souhaitent vous inviter aux festivités annuelles de l'illumination du sapin de Noël. C'est le moment d'accueillir les familles à la maison et de donner le coup d'envoi des célébrations. Cet événement familial hivernal inspire l'unité et la convivialité de notre

HORAIRE :

Midi à 16 h

PARTIES DE HOCKEY FAMILIALES À LA PATINOIRE

Sortez vos patins! Cette activité gratuite est offerte à tous les résidents et leurs familles. Habillez-vous adéquatement pour pratiquer ce sport.

Midi à 14 h

CHASSE AUX LUTINS POUR TROUVER LE PÈRE NOËL

Viens découvrir de nombreuses surprises et activités tout en participant à cette chasse animée pour trouver le Père Noël. Habille-toi chaudement, car les lutins seront cachés autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ils te donneront des indices pour t'aider à trouver le Père Noël.

Midi à 16 h

Patinage, bricolages, jeux gonflables, maquillage et plus!
Soupe, chocolat chaud, barbe à papa!

14 h à 15 h

THÉÂTRE MUSICAL FAMILIAL

QUI VA LÀ – L'énigme de la voix perdue...

Avec Mélanie Demers et Liette Remon
chant, violons, flûtes, vielle à roue, cornemuse (spectacle interactif)

15 h 15

Arrivée du Père Noël!

16 h 15 à 16 h 30

Vous êtes invités à chanter des cantiques de Noël pendant que le Maire illuminera le sapin de Noël pour souhaiter la bienvenue à tous les visiteurs et souhaiter une joyeuse période des fêtes à tous les résidents.

Merci aux églises, la bibliothèque, aux écoles, Service de sécurité incendie, Club de l'Âge D'Or, Club Ados et Comité des sports, à qui nous devons le succès de toutes nos merveilleuses activités communautaires.

Merci à chacun de vous!

N'oublie pas
de porter ton chapeau
de Noël pour
participer au
concours et courir
la chance de gagner
de merveilleux prix!



NOUVEAUTÉ!

CONCOURS DE MAISON

EN PAIN D'ÉPICE

LES RÈGLEMENTS DU CONCOURS SONT
DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET:

www.saint-gabriel-de-valcartier.ca

CONTE DE NOËL À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est temps de se préparer pour la visite du Père Noël! Viens à la bibliothèque municipale **le vendredi 19 décembre de 18 h 30 à 19 h 30** pour une activité artisanale, chanter et te faire lire un conte de Noël tout spécial pour les enfants de 3 à 7 ans. Enfile un pyjama, apporte un toutou ou une doudou préférée et viens nous rejoindre. Nous goûterons même aux gâteries préférées du Père Noël!

Surtout, n'oublie pas que le Père Noël sera au Centre communautaire le dimanche 21 décembre, alors prépare-lui une lettre et apporte-la avec toi au conte. Nous nous assurerons de la lui remettre!



L'HEURE DU CONTE—Bibliothèque

Débutant en février 2015, l'heure du conte pour les enfants de 3 à 7 ans prendra un nouveau format. Quatre contes de fêtes de l'année seront offerts avec bricolages, chants et gâteries. Entre ces contes, il y aura des «histoires et chansons à la biblio» à l'horaire mensuellement. Visitez la Bibliothèque municipale en janvier 2015 pour vous procurez l'horaire. Nous espérons vous voir en grand nombre à la première activité, soit «La St-Valentin à la biblio».

Bibliothèque municipale - Coups de cœur

ADULTE : Les orphelins irlandais

-Micheline Dalpé

ADO : C'est la faute à Patrick Roy

-Luc Gélinas

ENFANT :

Clodomir mousqueton

- Christine Naumann-Villemin



COCKTAIL DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES DE LA MUNICIPALITÉ

Comme à chaque année, le jeudi 4 décembre avait lieu, au Centre communautaire, le cocktail de Noël offert par le conseil municipal pour les employés et les bénévoles. Du courant de cette soirée, le Maire a offert des remerciements au conseil municipal, aux employés municipaux, et surtout, aux nombreux bénévoles qui travaillent fièrement ensemble tout au long de l'année pour rehausser les services de notre belle Municipalité afin qu'elle reflète véritablement l'image des citoyennes et citoyens qui en constituent le noyau principal. Le maire tenait aussi à remercier, le Service des incendies, le comité des sports et loisirs et le comité consultatif d'urbanisme. Tous se sont bien amusés et cette soirée fut grandement appréciée.



CAMPAGNE DE PANIERS DE NOËL OASIS

Oasis est une organisation qui vient en aide aux familles dans le besoin de notre communauté en leur distribuant des paniers de nourriture pour qu'ils puissent vivre un Noël dans la dignité et la joie. Si vous connaissez une famille ayant besoin de ce service ou si vous faites partie de celle-ci, veuillez nous en faire part avant le 16 décembre afin de s'assurer que tous puissent en bénéficier. À noter que les paniers seront distribués le 22 décembre et que les dons monétaires ou en denrées non périssables seraient grandement

appréciés avant cette date. Des reçus peuvent être remis sur demande.

Déposez vos dons du **24 novembre au 21 décembre** aux endroits suivants: la Municipalité, les deux écoles primaires, le CPE Grandeur Nature ou la garderie Vallée Jeunesse.

Voici quelques articles suggérés: boîtes de conserves (fruits, légumes, soupes, poissons, viandes) pâtes sèches, riz, farine, sucre, céréales, condiments (ketchup, mayonnaise, moutarde), café et thé, Jell-O, pouding, mélanges de

muffins et biscuits, jus de fruits ou lait en boîte non réfrigéré, papier hygiénique, essuie-tout. Notez que nous ne pouvons pas accepté les articles faits maison. S'il vous plaît, donnez généreusement. Tous les appels et les dons sont confidentiels. Merci!

Renseignements supplémentaires :

Pamala Hogan Laberge au
418 844-2097 (le jour)



RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR LA SAISON HIVERNALE

Afin d'éviter des inconvénients majeurs lors de la saison hivernale, la Municipalité tient à vous rappeler quelques règlements pour faciliter l'enlèvement de la neige par l'entrepreneur.

RÈGLEMENT N° 120

Article 8.1 : Stationnement de véhicules sur les voies de circulation

Nous tenons à vous rappeler que :

« Sauf en cas de panne majeure, nul ne peut stationner, abandonner ou immobiliser un véhicule routier de manière à cacher une signalisation, gêner la circulation ou l'exécution de travaux d'entretien et de déneigement d'une rue ou à entraver l'accès à une propriété » (sous peine d'amende).

Article 11.1 : Cas de nuisance

En plus de l'émission d'un constat d'infraction, le policier et tout autre personne mandatée par le conseil municipal peut ordonner l'enlèvement ou le déplacement de tout véhicule stationné à un endroit où il nuit aux travaux de voirie y compris l'enlèvement et le déblaiement de la neige. Le policier ou la personne mandatée par le conseil municipal peut ordonner le remisage de ce véhicule ailleurs notamment à un garage.

Article 12 : Amende

Toute infraction au présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende de 30 \$ minimum plus les frais.

8.2 ABRI D'HIVER, CLÔTURE À NEIGE ET PROTECTION HIVERNALE

Les abris d'hiver tant pour les véhicules que pour les piétons à l'entrée d'un bâtiment, ainsi que les clôtures à neige et autres protections hivernales sont autorisés dans toutes les zones, du 1er octobre au 30 avril de l'année suivante.

Localisation

- a) Un abri d'hiver ne peut pas être érigé sur un terrain vacant.
- b) L'abri d'hiver peut être érigé en cour avant que sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès véhiculaire ou piétonnier à cet espace. L'abri d'hiver peut être situé en cour latérale ou arrière.
- c) Un abri d'hiver doit être distant d'au moins 3 mètres (9,8 pi) de la bordure de rue ou du pavage, sans jamais empiéter l'emprise de rue.
- d) Un abri d'hiver ne peut être installé à moins de 3 mètres (9,8 pi) d'une borne-fontaine, ni être fixé à celle-ci.

Structure

- a) La structure d'un abri d'hiver peut être faite de bois ou de métal. Les éléments de structure ou de charpente ne doivent pas être apparents.
- b) Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile conçue spécialement à cette fin (ex. : fabrene) ou de panneaux de bois peints ou teints; l'usage de polythène est prohibé. Un seul type de matériau de revêtement autorisé doit être utilisé par abri d'hiver.

Dispositions particulières

- a) Une construction complémentaire annexée (abri d'auto, galerie, porche, etc.) peut être fermée durant la même période et avec les matériaux autorisés précédemment.
- b) Les abris d'hiver incluant une structure et un recouvrement ainsi que les clôtures à neige doivent être démontés et enlevés dès la fin de la période autorisée à chaque année et être remisés à un endroit non visible de la rue.
- c) Tout abri d'hiver doit être tenu propre, être bien ancré et bien entretenu (absence de toile déchirée, non attachée, etc.).

Merci de votre collaboration.

POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Toutes les routes locales (sauf la 5e Avenue et le boulevard Valcartier) de la Municipalité sont traitées de la façon suivante:

Les routes sont entretenues de façon à atteindre des voies de roulement sur fond de neige durcie et traitées à l'abrasif (sable) aux points critiques uniquement.

Les points critiques sont les endroits nécessitant une attention spéciale tels les courbes, les pentes, les intersections, les ponts ou toute autre section de route pouvant présenter des conditions particulières.



DÉNEIGEMENT DES ROUTES

Numéros de téléphone à retenir pour le déneigement des routes régionales :

Ministère des Transports (MTQ) : 418 643-6903

Boulevard Valcartier : du n° 1600 à 1860

5^e avenue : jusqu'à la limite de Tewkesbury

Toute autre route locale de la Municipalité : 418 844-1218

ou hors des heures de bureau: **418 844-0911**

RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE PNEUS CONÇUS SPÉCIFIQUEMENT POUR LA CONDUITE HIVERNALE

Un pneu d'hiver doit :

porter le pictogramme représentant une montagne sur laquelle un flocon de neige est superposé;
OU

être muni de crampons et utilisé conformément au Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules.

Dispositions applicables en matière de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale

Le Code de la sécurité routière prévoit ceci :

« Au cours de la période du **15 décembre au 15 mars**, le propriétaire d'un taxi ou d'un véhicule de promenade immatriculé au Québec ne peut mettre en circulation ce véhicule, à moins qu'il ne soit muni de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale selon les normes prévues par règlement du gouvernement. Cette interdiction s'applique également à quiconque offre en location au Québec un véhicule de promenade qui n'est pas muni de ce type de pneu. »

Il est important de rappeler que, en matière de sécurité routière, les pneus d'hiver ont fait leurs preuves. Ils assurent une meilleure stabilité du véhicule en cas de freinage, lui permettent de s'immobiliser sur une plus courte distance et contribuent à conserver sa trajectoire dans un virage.



Pictogramme identifiant un pneu conçu spécifiquement pour la conduite hivernale.



UTILISATEURS DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

POUR ÊTRE AVISÉ RAPIDEMENT D'UN AVIS D'ÉBULLITION, DE BRIS OU DE TRAVAUX AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL;

Pour faciliter la rapidité et l'efficacité des communications lors d'un avis ou un bris de l'aqueduc, nous vous invitons à nous communiquer un des moyens suivants pour communiquer avec vous* en mentionnant votre nom, adresse et numéro de téléphone:

- Un numéro de téléphone cellulaire pour recevoir un texto; vous devez mentionner le nom de votre fournisseur de service cellulaire et envoyer à admin@munsgdv.ca
- Une adresse courriel pour recevoir un message automatisé envoyé à admin@munsgdv.ca
- Vous inscrire à l'infolettre sur le site internet de la Municipalité (www.saint-gabriel-de-valcartier.ca) sous la rubrique «recevez gratuitement nos activités par courriel».

*À noter que ces coordonnées seront utilisés seulement pour des messages concernant la santé et la sécurité publique. Si vous n'avez pas accès à un de ces moyens de communication, appelez la Municipalité pour fournir un numéro de téléphone à jour.



SERVICES GRATUITS

en efficacité énergétique pour ménages à revenu modeste



Obtenez*

- » Une visite à domicile de conseillers qualifiés
- » Des mesures gratuites en efficacité énergétique
- » Une amélioration de votre confort
- » Une diminution des courants d'air désagréables

CONTACTEZ-NOUS:

418 523-5595
1 866 266-0008

* Certaines conditions s'appliquent. Éconologis est un programme saisonnier du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.
econologis.gouv.qc.ca



R.B.Q.: 5650-4301-01



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS

Les bacs roulants se retrouvent souvent sur les voies de circulation le jour de la collecte ce qui contribue à empêcher les entrepreneurs de déneigement à bien faire leur travail.

Voici quelques recommandations afin de faciliter la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables:

*Nous vous rappelons de placer vos bacs dans votre

entrée, non dans l'accotement et à une distance de un (1) mètre de la voie publique.

*Laissez une distance de 2 pieds (0,6 m) entre les bacs et tout encombrants (boîte aux lettres, arbres, abris d'hiver, clôtures, balises) pour faciliter l'utilisation du mécanisme automatisé du camion.

*Vous pouvez placer vos bacs

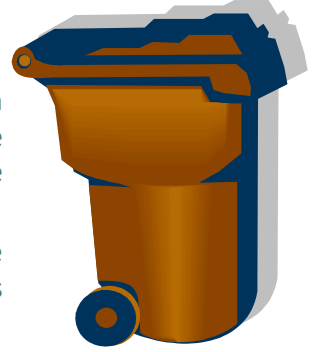
au bout de votre entrée la veille du jour de la collecte ou avant 7 h la journée même de la collecte.

*Ne jamais déposer de matières sur les couvercles des bacs.

*Les roues et les poignées des bacs doivent faire face à la résidence.

*Vous devez retirer vos bacs de cet emplacement une fois la collecte effectuée.

Merci pour votre collaboration.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS (MONSTRES MÉNAGERS)

Pendant la saison hivernale, la collecte des monstres ménagers aura lieu **une fois par mois**, soit le **4 décembre, 8 janvier, 5 février et 5 mars**.

Nous vous rappelons qu'il faut appeler au **418 844-1218** pour vous inscrire sur la liste ou vous inscrire en ligne sur le site internet de la Municipalité sous la rubrique « *Demande en ligne* ».



COLLECTE DES ORDURES ET DES RECYCLABLES- PÉRIODE DES FÊTES

Nous désirons vous informer que l'entrepreneur effectuant la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables dans notre Municipalité nous avise qu'il n'y a **aucun changement** à prévoir pour les collectes régulières pendant la période des Fêtes.



COLLECTE SPÉCIALE - SAPINS DE NOËL

Pendant la **semaine du 5 janvier**, la Municipalité offrira une collecte de sapins de Noël (naturels et artificiels). Ce n'est pas nécessaire d'appeler pour recevoir ce service, mais vous devez mettre vos sapins au bord de la route pour le **5 janvier**.

POPOTE ET MULTI-SERVICES

Popote et Multi-Services a pour mission de soutenir les personnes âgées, en perte d'autonomie ou en convalescence afin de leur permettre de demeurer le plus longtemps possible et de façon sécuritaire dans leur domicile.

C'est grâce à la disponibilité de nos généreux bénévoles, que notre organisme réussit à répondre aux demandes

constantes de services de livraison de repas, de transport et accompagnement pour raisons médicales, des visites d'amitié et des activités d'animation dans votre secteur.

Pour nous rejoindre:

Téléphone : (418) 845-3081

Fax : (418) 845-5077

Courriel :

popote.multiservices@qc.aira.com

COLLECTE ANNUELLE DE CANNETTES ET BOUTEILLES VIDES



La collecte annuelle du Club de Taekwon Do aura lieu le **samedi 10 janvier 2015** à

compter de 9 h, vous n'avez qu'à laisser vos bouteilles ou cannettes vides soit sur le bord de votre entrée ou bien sur votre galerie et les membres du Club viendront les chercher au courant de la journée. Pour la sécurité de nos bénévoles, veuillez garder vos chiens attachés la journée de la cueillette.

Veuillez noter que les dons en argent sont acceptés et très appréciés si vous n'avez pas de bouteilles ou cannettes consignées. Tous les fonds amassés aideront à défrayer les coûts des formations et des compétitions de nos adeptes. Merci pour votre contribution!



MESSAGE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

VITESSE EXCESSIVE

Au cours des dernières semaines, plusieurs plaintes de vitesse excessive nous ont été signalées par des résidents de la 5e Avenue et du chemin Redmond. Pour donner suite à ces appels, les policiers de la MRC de La Jacques-Cartier ont récemment réalisé des opérations cinémomètres à différentes heures de la journée.



Les interventions en sécurité routière visaient à faire respecter en tout temps les limites de vitesse et le Code de la sécurité routière en général. Des constats d'infractions ont été donnés pour dépassement des limites de vitesse. Tous les conducteurs fautifs étaient des

résidents du secteur.

C'est avec votre collaboration que cette problématique se règlera. Parlez-en avec vos proches, à vos visiteurs et s'il y a lieu, à vos entrepreneurs qui y circulent. Nous tenons à vous remercier de votre intérêt et de votre collaboration à rendre plus sécuritaire les rues et chemins de la Municipalité.

Source :

Agent Daniel Huard, Sûreté du Québec



*Photo captée au parc du pont Clark par
Maureen Bédard*



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
M.R.C. de la Jacques-Cartier
Province de Québec

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation pour
l'année fiscale 2015

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la
soussignée, directrice générale/secrétaire-
trésorière à la susdite municipalité :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la
municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier sera,
en 2015, en vigueur pour son **troisième** exercice
financier. Que le rôle a été déposé au bureau
municipal le 22 août 2014 et que toute personne
intéressée peut en prendre connaissance du lundi
au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
au bureau municipal situé au 1743, boulevard
Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier;

QUE conformément aux dispositions de l'article
74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est
également donné que toute personne ayant un
intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce
rôle, une demande de révision prévue par la
section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que
l'évaluateur n'a pas effectué une modification
qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174
ou 174.2 de la loi;

ET QUE pour être recevable, une telle demande
de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier
pendant lequel survient un événement
justifiant une modification du rôle en vertu de
la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être
envoyée par courrier recommandé :
MRC de la Jacques-Cartier
60, rue St-Patrick
Shannon (Québec) G0A 4N0
Téléphone : 418-844-2160
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin
et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué et
au bureau de la municipalité;
- Être accompagnée de la somme d'argent
déterminée par le règlement numéro 6-1997
de la MRC de la Jacques-Cartier et applicable
à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ À SAINT-GABRIEL-DE-
VALCARTIER CE 10^E JOUR DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2014.**

Joan Sheehan,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

MESSAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le chauffage au bois

L'utilisation des appareils de chauffage au bois comme chauffage d'appoint est populaire, surtout depuis la crise du verglas. Il faut donc être bien informé des risques inhérents à l'usage de ce type d'appareil. D'ailleurs, c'est durant les mois d'hiver que les feux de cheminées sont les plus fréquents.

Des professionnels pour installer et inspecter

- Faites installer le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel.
- Faites inspecter le foyer et la cheminée au moins une fois par an par un professionnel, idéalement avant le début de la saison froide.
- Faites inspecter la cheminée si le mur derrière le poêle à bois devient chaud.

Bien brûler pour limiter les dépôts de crésote

- Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de crésote.
- Brûlez du bois fendu en bûches de petites tailles. Elles brûleront plus proprement, formant moins de crésote.
- Faites brûler peu de bûches à la fois.
- Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.

La crésote est un dépôt formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer.

Le ramonage pour éliminer la crésote

- Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an,

préférentiellement au printemps, car les dépôts de crésote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de crésote.

- À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).
- Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la crésote. Toute la maison pourrait y passer.
- Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la crésote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

D'autres précautions importantes

- Jetez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.
- Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher.
- Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, y compris le sous-sol.
- Installez un avertisseur de CO près du foyer ou du poêle à bois.

S'il y a du feu dans la cheminée...

- Fermez la clé.
- Sortez immédiatement.
- Composez le 9-1-1 de chez un voisin.

Source: Service de sécurité incendie



JANVIER - MOIS DE RENOUVELLEMENT DE LICENCES POUR CHIENS

Le Règlement municipal #121, article 6.1, cite que le gardien d'un chien, dans les limites de la Municipalité, doit, au mois de janvier de chaque année, obtenir une nouvelle licence pour son ou ses chiens, sauf dans le cas d'un chien guide. La licence est valide pour 1 an du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le coût s'applique pour chaque chien et est fixé comme suit :

10 \$ pour un 1^{er} chien

20 \$ pour un 2^e chien

30 \$ pour un 3^e chien

150 \$ chenil ou plus de 3 chiens

La Société protectrice des animaux (S.P.A.) de Québec reçoit des milliers d'animaux trouvés chaque année et une grande majorité de ceux-ci ne portent aucun médaillon d'identification. Afin de donner toutes les chances à votre animal de regagner la maison, il s'avère essentiel de lui faire porter son médaillon. Si vous perdez votre animal, ne tardez pas à

communiquer avec la Municipalité et la S.P.A. de Québec au **418 527-9104** pendant les heures d'ouverture. N'oubliez pas de venir chercher un médaillon pour votre chien à compter du 5 janvier à la Municipalité.



SPORTS ET LOISIRS - PROGRAMMATION D'HIVER 2014-2015

Période d'inscription: 5 au 9 janvier

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ET POUR VOUS INSCRIRE

Pamala Hogan Laberge, Directrice, Service des sports et loisirs tél.: 418 844-2097 ou plaberge@munsgdv.ca

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous devez remplir un formulaire d'inscription, disponible sur notre site web www.saint-gabriel-de-valcartier.ca ou à la Municipalité.

Dépôt de nuit (chèques seulement) : Déposer votre inscription dans la chute à courrier du complexe municipal, 1743, boul. Valcartier.

En personne : Chèques, argent comptant et paiement direct acceptés.

Paiement par chèque : En un seul versement en date du 15 janvier 2015 à l'ordre de « Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier ». Pour les montants de plus de 125 \$, il y a possibilité de faire deux versements; le premier en date du 15 janvier 2015 et le second en date du 15 février 2015. Une pénalité de 10 \$ s'appliquera aux chèques sans provision, et le paiement devra alors être fait en argent.

Taxes : Les coûts indiqués incluent les taxes lorsqu'elles s'appliquent.

Non-résidents : Il y aura un surplus à payer de 20 \$ par participant, par activité à moins d'avis contraire dans l'offre d'activité.

FONCTIONNEMENT DES COURS

Début des cours : Les cours débuteront dans la semaine du 5 janvier 2015 à moins d'avis contraire à la description du cours.

Nombre de participants : Le nombre d'inscriptions par activité est limité (minimum et maximum de participants) et la priorité sera donnée aux résidents. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le Service des sports et loisirs se verra dans l'obligation d'annuler le cours et de rembourser les inscriptions.

Confirmation d'activités : Si vous ne recevez pas d'appel avant le début de votre activité, c'est qu'elle aura lieu. Vous pouvez donc vous présenter comme prévu à la date inscrite à la programmation.

Responsabilité : La Municipalité se dégage de toute responsabilité quant aux dommages corporels et matériels, pertes ou vols, pouvant survenir dans le cadre des activités du Service des sports et loisirs et aucun recours à cet effet ne pourra être intenté contre celle-ci.

GROUPE DE JEUX

Un environnement où l'on s'exprime par les contes, le bricolage, la peinture, les rondes, les chansons, les comptines, la relaxation et les jeux. Un programme bien structuré qui permet aux enfants de 3 à 5 ans de se socialiser. Places limitées. Les enfants doivent être autonomes.

Lieu : Centre communautaire

Horaire : mardi, mercredi et jeudi

Heure : 9 h à 15 h

Durée : 12 semaines du 13 janvier au 7 avril

Coût : 2 fois par semaine : 230 \$

3 fois par semaine : 330 \$

Veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de groupe de jeux pendant la semaine de relâche (le 3, 4, 5 mars).

**COURTEPOINTE**

Bienvenue aux nouveaux membres et aux débutants.

Lieu : Centre communautaire

Horaire : Lundi de 9 h à 15 h à partir du 12 janvier

Coût : 15 \$ pour la session
Rencontre d'information le premier lundi.



Sportball

NOUVELLE ACTIVITÉ INTÉRESSANTE POUR JEUNES ENFANT!**CONFIANCE ESTIME DE SOI ET TRAVAIL D'ÉQUIPE!**

SPORTBALL offre un enseignement sportif non compétitif pour les 16 mois à 4 ans, leur permettant de découvrir 8 sports populaires dont le soccer, le hockey, le basketball, le baseball, le volleyball, le tennis, le golf et le football.

Lieu : Centre communautaire

Horaire : samedis matins

Heure : entre 9 h à 12 h (*dépendant du groupe)

Durée : 8 semaines du 17 janvier au 7 mars

Coût : 155,22 \$ (payable au professeur)

Groupes d'âge:

16 à 24 mois (9 h - 9 h 45) avec parents,

2 à 3.5 ans (10 h à 10 h 45) avec parents

3.5 à 6 ans (11 h à 12 h) sans parents.

Vous pouvez vous inscrire à la Municipalité ou sur le site internet: www.sportball.ca.



CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

(fermé du 24 déc. au 27 et du 31 déc. au 3 janv.)

Clientèle : 14 ans et plus

Horaire : Lundi au vendredi 6 h à 12 h
Lundi au jeudi 15 h à 20 h 30
Vendredi 15 h à 18 h 30
Samedi 7 h à 12 h

Lieu : Centre sportif

Coût : 30 \$ par mois (réduction pour étudiants et personnes de 50 ans et plus).
Forfaits disponibles.

LISTE DE PRIX

1 mois : 30 \$/personne ou 40 \$/famille*
3 mois : 60 \$/personne ou 80 \$/famille*
6 mois : 110 \$/personne ou 140 \$/famille*
1 an : 200 \$/personne ou 260 \$/famille*

*famille : adultes et enfants/étudiants de 14 à 25 ans

Étudiants (14 à 25 ans), bénévoles, 50 ans et + :

➔ 50% de rabais (excepté la carte et la session)

1 session : 5 \$/personne
Carte 20 sessions : 60 \$/personne
Non résidents : 20 \$ de plus

PLAN SPORTS ET LOISIRS (PSL)

INSCRIPTIONS HIVER du 17 novembre au 7 décembre

Ceci est pour vous, résidents de la Municipalité. Le PSL de la garnison Valcartier vous permet de bénéficier de nombreux avantages en complément à nos activités municipales. L'abonnement vous donne accès aux infrastructures de sports et loisirs tels que le Centre des sports. Pour la programmation complète, visitez le www.saint-gabriel-de-valcartier.ca ou consultez la programmation reçue par la poste en novembre.

Pour plus d'informations : 418 844-5000, poste 5226



HOCKEY



Ceux qui souhaitent participer à cette activité peuvent se présenter à la patinoire les **mercredis soirs** à compter du **14 janvier de**

18 h à 19 h pour les 10 ans et moins (qui savent patiner), de **19 h 15 à 20 h 15** pour les 10 ans et

+ et de **20 h 30 à 22 h** pour les adultes. Activité supervisée par Denis Marceau. Équipement de base nécessaire (gants, casque). Les parents sont les bienvenus s'ils désirent participer.

PATINOIRE

Une surface de glace sera mise à la disposition des résidents cette année (patinoire pour hockey libre).

Sortez donc vos patins pour maintenir une bonne santé et la forme physique!

(Ouverture officielle dès que la température le permet)

Tous les jours : 12 h à 22 h

24 et 31 décembre : fermeture à 16 h

25 décembre et 1^{er} janvier : fermée toute la journée

Veillez noter que la patinoire peut être réservée par des écoles ou d'autres organisations pendant les jours de la semaine. (Réservations auprès de Pamala Hogan Laberge)

RÈGLEMENTS :

Les joueurs de hockey ont l'obligation, selon la Régie de la sécurité dans les sports du Québec (RSSQ) approuvée par le gouvernement provincial, de porter l'équipement suivant :

- Le casque protecteur, le protecteur facial complet et le protège-cou

Nous recommandons fortement le port du casque protecteur pour tous, mais surtout pour les enfants.

Il est strictement interdit de :

- Fumer sur les aires de glace
- Effectuer des lancers frappés et des mises en échec
- De se bousculer
- De consommer de l'alcool ou des stupéfiants sur les terrains municipaux
- D'apporter un animal sur les aires de glace



TOUT MANQUEMENT À CES RÈGLEMENTS PEUT ENTRAÎNER L'EXPULSION.

AIRE DE GLISSE

Une aire de glisse est spécialement aménagée lorsque le débit de neige le permet pour le plaisir des petits et des grands près du parc municipal et de la patinoire. Il existe des règlements à suivre pour votre sécurité. Ceux-ci sont affichés sur place.



CLUB ADOS

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK:



Clubados Valcartier



TAEKWON-DO**Clientèle :** 7 ans+ & adultes**Lieu :** Centre communautaire**Horaire :** (mardi et jeudi) dès le 6 jan.
18 h 15 à 19 h 30 et 19 h 30 à 20 h 45**Coût :** 100 \$ (intermédiaire ou avancé)**À noter que les inscriptions sont limitées à 10 nouvelles inscriptions cette session. Premier arrivé, premier inscrit!**

Vous êtes les bienvenus à participer gratuitement la première semaine au cours de 18 h 15. Nous invitons les parents à s'inscrire avec leurs enfants.

Pour plus d'informations : **Rock Soucy** au **418 575-8904******N'oubliez pas la collecte de bouteilles et de cannettes consignées le samedi 10 janvier (voir page 6).****COURS DE DANSE
(Hip Hop, Street dance)*****J'aimais trop ça, je m'ennuie de mes élèves...
Je reviens donc en force !!!...*****Pour qui ?** Jeunes de 3 à 10 ans +**Quand ?** Début des cours le samedi 24 janvier 2015**Où ?** Au Club Ados de la Municipalité**Combien ?**

95 \$ premier enfant

90 \$ deuxième enfant

85 \$ troisième enfant

Ça comprend quoi ?

15 cours + une générale + un spectacle

Comment s'inscrire?

Par courriel :

laurie.pelletier1@outlook.com

Par téléphone : 418 570 0911

Laurie Pelletier, Étudiante en Technique d'Éducation Spécialisée**Je vous attends en grand nombre ! À bientôt !****STEP
(pour 14 ans et plus)****Lieu :** Centre communautaire**Horaire :** Lundi & mercredi
19 h à 20 h**Durée :** 12 janvier au 30 mars**Coût :** 40 \$**Responsable :** Lise Cauvier*Les hommes et adolescents sont les bienvenus!**Rabais étudiant de 50 %. Maximum 30 personnes.***MISE EN FORME 50 ET 70+ DE LA******NOUVEAU****

La forme et la mobilité changent après 50 ans. Il devient encore plus important de s'occuper de notre vie, notre santé physique et notre bien-être. Venez nous rejoindre pour améliorer et maintenir votre flexibilité, votre force, votre équilibre et votre cardio en pratiquant de légers étirements.

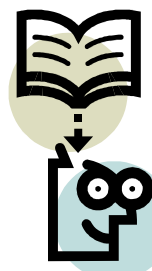
**Clientèle :** 50 ans et plus**Lieu :** Centre communautaire**Horaire :** **mercredis de 10 h 30 à 11 h 30** dès le 14 jan.**Coût :** 50 \$ (10 semaines)**MISE EN FORME PRÉ ET POST-NATAL**Que ce soit pour maintenir la forme durant votre grossesse ou reprendre progressivement l'exercice suite à votre accouchement, le cours de mise en forme pré et postnatal saura vous faire bouger. Les exercices sont adaptés selon votre condition et vous y aller à votre propre rythme tout en ayant la chance de socialiser avec d'autres mamans. **À noter:** Il faut un minimum de 6 participantes pour que ce cours ait lieu.**Clientèle :** Femmes enceintes ou venant d'accoucher**Lieu :** Centre communautaire**Horaire :** **mercredis de 9 h 30 à 10 h 30** dès le 14 jan.**Coût :** 70 \$ (10 semaines) ou 8 \$ / cours**Inscriptions :**Jessica Durand (jessicadurand1@hotmail.com)**Équipement:** tapis de sol ou yoga et 2 poids de 2 à 5 lbs**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (418 844-4040)***Un échange de livres a eut lieu en novembre,
venez voir les nouveautés!**Carte d'abonnement gratuite.***Heures d'ouverture**

Lundi : 14 h - 16 h 30

Mardi : 10 h - 12 h et
18 h 30 - 20 h 30

Mercredi : 18 h 30 - 20 h 30

Samedi : 14 h - 16 h

*La bibliothèque sera fermée pour la période des Fêtes,
du 24 décembre au 4 janvier inclusivement.*

GESTION DE L'EAU DE PLUIE AU SIÈGE SOCIAL DE LA CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER

En 2013, le siège social de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) a déménagé dans une maison dont le grand terrain permettait l'aménagement d'installations pour mieux gérer

l'eau de pluie. Au point de presse du 28 août 2014, la CBJC a présenté ces réalisations faites en 2013 à la suite d'une entente avec la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Il faut noter que de tels travaux peuvent être effectués à faible coût par un citoyen ou une municipalité.

Les objectifs associés à ces travaux étaient d'aménager le terrain et le stationnement de façon à donner l'exemple d'un drainage de surface répondant aux critères environnementaux actuels et d'aménager une bande riveraine à trois strates à l'image des bandes riveraines des cours d'eau. Ainsi, ont été aménagés :

- Une entrée asphaltée à faible pente dirigeant les eaux de surface dans une tranchée d'infiltration remplie de gravier.
- Deux bassins secs récupérant l'eau de pluie provenant de la tranchée d'infiltration lors de grandes pluies ou en période de dégel.
- Une allée piétonnière en « pas japonais » laissant l'eau de pluie percoler dans le sol.
- Une bande riveraine aménagée avec des plantes indigènes ou rustiques de façon à ce que la hauteur maximale des plantes laisse un espace pour une vue.
- Deux barils récupérateurs d'eau de pluie installés sous les gouttières dont les « trop-pleins » se dirigent vers une plate-bande ou une dépression naturelle pour créer un jardin de pluie.
- Un puits percolant qui achemine l'eau des gouttières vers un trou rempli de gravier pour être absorbée par le sol.

Il vous est possible de visiter ces aménagements au siège social de la CBJC avec ou sans rendez-vous.

La CBJC tient à remercier la contribution financière, matérielle et humaine de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour ces nouvelles infrastructures.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone au 1-888-875-1120, par courriel à info@cbjc.org ou consulter notre site Web au www.cbjc.org.



« une ressource pour le milieu »

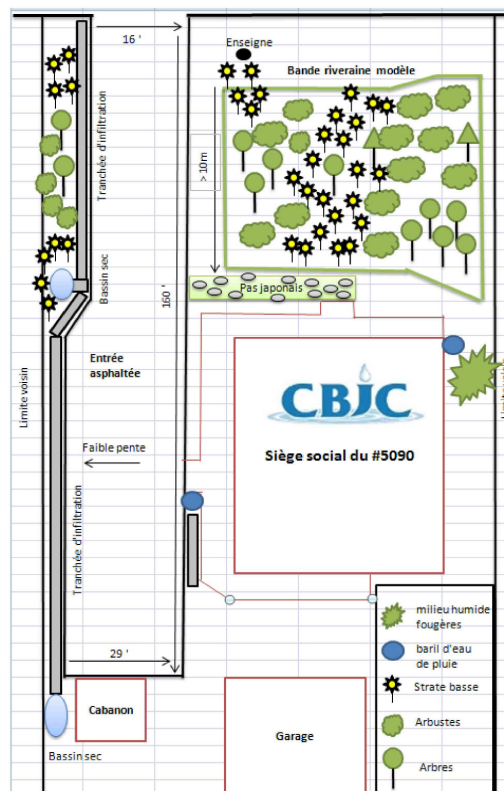
CRÉATION DU FONDS SALMONICOLE BOIVIN-CHAUMONT PAR LA CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER

À la suite du décès de M. Guy-Noël Chaumont le dimanche 31 août dernier, la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) désire souligner sa contribution au sein de l'organisme.

M. Chaumont est, avec feu Romain Boivin, André A. Bellemare et Gilles Shooner, l'un des initiateurs/fondateurs du projet de restauration de la Jacques-Cartier et de la naissance de la Corporation de restauration de la Jacques-Cartier (CRJC) en 1979. Il a été un grand défenseur du saumon atlantique.

La Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, qui a succédé à la CRJC en 2004, désire souligner la contribution de M. Chaumont en laissant son nom, accompagné de celui d'un autre des fondateurs décédé, monsieur Romain Boivin, au fonds salmonicole. Ainsi, les différents projets réalisés par la CBJC qui permettent la réalisation de projets techniques ou d'acquisition de connaissances sur la rivière Jacques-Cartier en lien avec la restauration du saumon atlantique pourront désormais être financés par le fonds salmonicole Boivin-Chaumont.

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter au 1-888-875-1120 ou à info@cbjc.org.



CE QUI EST DÉPOSÉ DANS VOTRE BAC BLEU EST VRAIMENT RECYCLÉ!

Un mythe circule... à savoir que des matières recyclables que vous prenez la peine de mettre dans votre bac bleu seraient éliminées plutôt que recyclées. Ce message est faux, et il peut remettre en question la bonne volonté des citoyens qui font le geste quotidien de récupérer. Cela peut également nuire à cette industrie qui permet de maintenir des milliers d'emplois, de réduire la consommation de matières premières et de rationaliser l'utilisation de l'eau et du pétrole nécessaires à leur extraction, à leur fabrication et à leur transport.

Plusieurs industries au Québec achètent des matières provenant des centres de tri. Les fabricants développent d'ailleurs de plus en plus de produits faits à partir de ces dernières. Les efforts sont donc constants pour développer

de nouveaux marchés. Évidemment, la fermeture d'une usine nuit parfois à la rentabilité du recyclage. Ce fut récemment le cas pour le verre, mais celui-ci est tout de même recyclé. Lorsqu'une proportion du verre est enfouie, c'est qu'elle contient trop de contaminants pour l'industrie qui fabrique un produit spécifique, et que celle-ci ne peut se permettre d'investir pour trier le verre qu'elle reçoit.

La rentabilité du recyclage des matières dépend donc en partie de la qualité de ce que chacun d'entre nous mettons dans notre bac. Alors, à nous de respecter les consignes dès le début de la chaîne de mise en valeur de ces matières!



**MERCI MERCI MERCI OUPS! MERCI
MERCI MERCI MERCI MERCI MERCI**

90 % des articles déposés dans votre bac sont recyclables, donc recyclés.
On vous encourage à continuer.



**CORPS DE CADET 2772 DE
VALCARTIER - PÉRIODE
D'INSCRIPTION**



**ASSOCIATION
CHASSE ET PÊCHE
CATSHALAC**

Ce programme est offert gratuitement à tous les jeunes de 12 à 18 ans du Canada. Le programme permet de participer à une multitude d'activités divertissantes, stimulantes et valorisantes.

Nos locaux sont situés à l'Académie sur la Base militaire de Valcartier, donc accessible pour les gens de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Il est possible de joindre le programme à tout moment au cours de l'année, mais nous débutons officiellement nos activités à l'automne.

Pour davantage d'information vous pouvez consulter notre site internet www.cc2772.net ou le site internet officiel du programme des cadets le www.cadets.ca.

PROCHaine ACTIVITÉ:

Initiation au colletage du lièvre, le **18 janvier**. L'activité est gratuite, nombre de places limités.

Pour vous inscrire:

Odette Paré au 418-875-0357

LA SOCIÉTÉ DE LA PISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF

Le gouvernement se retire de l'entretien de la Route-verte, un impact direct sur l'entretien de la Vélo piste

C'est avec stupéfaction que le conseil d'administration de la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf a appris que le pacte fiscal signé le 5 novembre dernier par le Gouvernement provincial aura des répercussions importantes sur la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf mais aussi sur l'ensemble du Réseau de la Route-verte au Québec.

Le Gouvernement a aboli le Programme d'entretien de la Route-verte et concrètement pour la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf, « c'est 102 450\$ (soit 1500\$/Km) qui part de notre budget d'entretien, mentionne le président de l'organisme Marc Ouellet ». Cette décision affectera sérieusement l'intégrité et la pérennité de la Vélo piste.

Ce programme permettait d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable de qualité. Rappelons que les municipalités et les MRC font déjà leur part dans le financement de la Vélo piste. L'emprise du Parc linéaire appartient au Ministère du Transport (MTQ), la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf a obtenu le mandat de gestion de la part des MRC pour l'entretien

complet du Parc linéaire.

Une infrastructure d'une telle ampleur est d'une importance capitale pour les régions de Portneuf et de la Jacques-Cartier ainsi que de la région de Québec. Inévitablement, cette décision aura des répercussions importantes sur l'ensemble du réseau cyclable au Québec, sur la population, sur le tourisme, sur l'économie des régions et elle va à l'encontre du principe d'une société qui prône la mise en forme et l'exercice.

Mentionnons que la Route-verte est un réseau panquébécois de 5 358 km, accessible et sécuritaire et ce pacte fiscal fait en sorte que toutes les régions seront affectées par cette réforme. Ce sont les cyclistes de l'ensemble du Québec qui seront touchés par cette mesure. La Route-verte est une référence mondiale dans le domaine des circuits cyclables, nous avons besoin de ces sommes pour l'entretenir.

Le gouvernement doit absolument revoir sa position. Une rencontre s'impose entre le gouvernement, les dirigeants de la Route verte ceux de l'Association des Réseaux Cyclables du Québec, de Vélo-Québec et les MRC et Municipalités concernées.



Transport collectif
de La Jacques-Cartier

**Un réseau branché et efficace
pour mieux vous servir !**



- ✓ **Accès WiFi gratuit** sur tout le réseau
- ✓ **Véhicules confortables et spacieux**
- ✓ **Desserte directe** vers les cégeps, la colline parlementaire et le boulevard Laurier
Autres destinations et horaires en transfert avec le RTC
- ✓ **Laissez-passer métropolitain disponible**
Accès à coût réduit à tous les services de transport de la région de la CMQ
- ✓ **Service fiable et ponctuel !**

Suivez-nous sur  et 

tcjacquescartier.com | 418.844.2160

Concours La carte de Noël régionale 2014

LES LAURÉATS SONT...



C'est le 6 novembre dernier que la MRC de La Jacques-Cartier avait convié les quelque soixante-dix participants du concours La carte de Noël régionale et leur famille au Complexe municipal de **Saint-Gabriel-de-Valcartier** pour le dévoilement des lauréats. Six artistes participants ont alors été récompensés pour leurs œuvres représentant fidèlement des scènes de Noël ou des paysages hivernaux.

Les lauréats

Parmi les 68 participants, c'est l'artiste en herbe Molly Benjamin qui a récolté les honneurs. Sa toile intitulée « Le premier Noël du petit poulain » a été consacrée grande gagnante de l'édition 2014 et a permis à la jeune participante de Shannon de remporter un prix de 400 \$. En plus, l'œuvre de Molly viendra illustrer la carte de Noël régionale remise aux nombreux partenaires de la MRC et sera exposée en permanence au siège social de l'organisme.

Dans les catégories Ados (11-14 ans) et Jeunes talents (15-19 ans), deux participants se sont démarqués. Manuel Gutierrez, de **Saint-Gabriel-de-Valcartier**, et Étienne Martel, de Shannon ont chacun reçu un montant de 200 \$ pour leurs œuvres joliment composées.

Mmes Sylvie Bonneau et Mireille Belzile ont quant à elles retenu l'attention du jury dans leurs catégories respectives, soit Artistes de loisir et Artistes initiés. Un prix de 250 \$ a été remis aux deux artistes de Shannon.

Le public s'est également prononcé et a décerné le prix Coup de coeur à la jeune participante de 8 ans, Gabrielle Clément, de Shannon. Cette dernière s'est vu remettre un prix de 100 \$.

La soirée de remise de prix

Près de 175 invités étaient présents à cette soirée, qui venait ainsi clore la quatorzième édition bien réussie du concours régional. Le préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, M. Robert Miller, a profité de l'occasion pour souligner le talent créatif des citoyennes et citoyens de

La Jacques-Cartier, ainsi que pour les remercier de leur contribution à la vitalité culturelle de leur milieu de vie.

Les élus municipaux, les participants et leur famille ont pu, eux aussi, apprécier les différentes réalisations des artistes et artistes en devenir de La Jacques-Cartier dans le cadre de l'exposition des œuvres montée expressément pour l'événement. Rappelons que les 68 toiles reçues dans le cadre du concours avaient préalablement été présentées à la population dans une exposition temporaire tenue à la **bibliothèque municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier** en novembre dernier. On en comptait 53 dans la catégorie Artistes en herbe, 2 dans la catégorie Ados (11-14 ans), 2 dans la catégorie Jeunes talents (15-19 ans), 5 dans la catégorie Artistes de loisir et 6 dans la catégorie Artistes initiés. Il s'agit d'un taux de participation digne de mention.



Le concours

Le concours La carte de Noël régionale vise à encourager et à promouvoir la création en arts visuels dans La Jacques-Cartier tout en stimulant l'expression artistique des participants, peu importe leur âge ou leur niveau. D'ailleurs, les toiles gagnantes de 2014 seront présentées en permanence sur le site Culturejacquescartier.com à compter de décembre.

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER



*Ensemble, au Cœur
de la nature.*

SAINT-GABRIEL
- DE -
VALCARTIER

1743, boul. Valcartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier
(Québec) G0A 4S0

Téléphone : 418 844-1218

Télécopieur : 418 844-3030

Courriel : admin@munsgdv.ca

SITE INTERNET

**www.saint-gabriel-
de-valcartier.ca**

CÉRÉMONIE ŒCUMÉNIQUE DE NOËL-ÉGLISE UNIE

Les paroissiens de l'Église
presbytérienne St-Andrews
vous invitent le mercredi **24
décembre à 15 h** pour la
traditionnelle cérémonie
œcuménique de Noël qui sera
célébrée à l'Église
presbytérienne St-Andrews au
1827, boulevard Valcartier.

Information: Susan McBain
418 844-3755. Bienvenue à
tous!

www.standrewsvalcartier.ca

HORAIRES DES ÉGLISES

Église catholique St-Gabriel :

Tous les dimanches à 9 h 30
24 décembre : 19 h messe de
Noël

31 décembre à 16 h : Messe du
Jour de L'An

Église anglicane Christ Church :

Le 1 et 15 décembre à 9 h

Église unie St-Andrews :

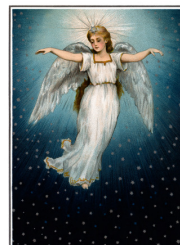
Le 14 et 28 décembre à 9 h

Église presbytérienne St-Andrews :

21 décembre à 19 h : Cérémonie éclairée à la
chandelle

24 décembre à 15 h :

Cérémonie œcuménique de Noël



VŒUX DE NOËL

Encore une fois il m'est donné le bonheur, de venir vous offrir
nos meilleurs vœux à l'occasion de Noël et du Nouvel An.
Mais cette année, je le fais avec tous les membres de l'équipe
pastorale qui sert la population de Saint-Gabriel, Saint-
Ambroise, Val-Bélair, Saint-Émile, Saint-André et Wendake.

Lorsque nous nous rassemblerons nombreux pour les messes
de Noël ou pour les Services dans nos églises respectives,
nous serons réunis pour « célébrer la bienveillance de Dieu ».

Une image de la « bienveillance » me vient à l'esprit.
Quelqu'un me disait: il a tellement été « bienveillant » qu'il
est venu lui-même me porter le colis. Il ne l'a pas envoyé par

un messenger, par la poste ou dans des considérations plus
modernes par Courriel. Il est venu lui-même.

Noël nous rappelle que Dieu est bienveillant avec nous.

Comme il est dit dans la lettre aux Hébreux que nous lirons
à la messe du matin de Noël: « Dans les temps anciens,
Dieu a parlé par plusieurs et par des chemins variés par les
prophètes. Mais en ces jours, il nous a parlé par son
Fils » (Héb. 1,1)

En ce temps des fêtes, célébrons la bienveillance de Dieu
qui se manifeste en Jésus venu partager la condition
humaine. Avec nos meilleurs vœux :

L'équipe pastorale, par Laurent Audet, prêtre curé

DATES À RETENIR

DÉCEMBRE

1^{er} au 21 - Collecte de denrées pour les paniers de Noël
OASIS

4 - Première collecte mensuelle des monstres
ménagers

15 - Date limite pour chausser vos pneus d'hiver

19 - Conte de Noël à la Bibliothèque municipale

21 - Illumination du sapin de Noël et activités

24 au 27 - Centre Physik FERMÉ

24 au 31 - Fermeture des bureaux municipaux et de la
Bibliothèque

24 - Service œcuménique de Noël à l'Église
presbytérienne St-Andrews

JANVIER

(Mois de renouvellement de licences pour chiens)

31 au 1^{er} - Centre Physik FERMÉ

1 et 2 - Fermeture des bureaux municipaux et de

la Bibliothèque

5 au 9 - Période d'inscriptions du Service des sports et
loisirs

Semaine du 5 - Collecte de sapins de Noël

6 - Début des cours session d'hiver de Taekwon-Do

13 - Début du groupe de jeux

14 - Début hockey extérieur, Mise en forme 50 et au-
delà, Mise en forme pré et post natal

8 - Collecte des monstres ménagers

10 - Collecte de cannettes et bouteilles du Club de Taekwon-Do

12 - Début des sessions de courtpointe, cours de
step

17 - Début des cours Sportball

24 - Début des cours de danse hip-hop

FÉVRIER

Publication du prochain Bulletin d'Informations
l'Indispensable